



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais a adopté le 20 février 2008 un Programme Local de l'Habitat définissant les orientations et les actions de sa politique locale de l'habitat.

Il précise que lors de l'élaboration de ce document, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) «Pays Cœur d'Hérault », association créée le 8 mars 2006, a participé au groupe de travail technique sur l'étude qui a confirmé qu'il n'y avait pas de logement temporaire collectif sur le territoire et pas de logement spécifiquement pour les jeunes.

Considérant que la mise en place d'actions visant à gérer cette problématique du logement des jeunes sur le territoire est prioritaire, la Communauté de Communes du Clermontais et le CLLAJ « Pays Cœur d'Hérault » se sont rapprochés autour d'un projet de convention ayant pour objet de définir les conditions d'une participation de la Communauté de communes du Clermontais à l'objet de cette association.

Cette convention définit de même les engagements de chacune des parties résultant de cette participation et relatifs à l'amélioration du logement des jeunes, enjeu prioritaire défini dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les objectifs partagés par la Communauté des communes du Clermontais et le CLLAJ sont les suivants :

- 1) Apporter une réponse à la demande de logement des jeunes,
- 2) Développer une offre locative adaptée dans le parc privé,
- 3) Diversifier l'offre de logements pour assurer et fluidifier les parcours résidentiels des jeunes,
- 4) Recenser et analyser la situation du logement des jeunes sur le territoire.

Au regard de ces éléments, chaque partie s'engagerait sur les points suivants :

1) Les engagements du CLLAJ :

- Guichet unique sur le territoire de la Communauté de communes pour l'information, la recherche de logement et l'orientation, documentation sur place, entretiens individuels, ateliers d'information.
- Accueillir et informer les jeunes de 16 à 26 ans afin de favoriser leur accès au logement : Aides dans les démarches administratives (dossiers d'aides financières, demandes de logements sociaux ...), information sur les droits et devoirs du locataire, orientation vers les structures répondant à leurs demandes.
- Accompagnement du public dans les démarches liées à la recherche et à l'accès au logement (aides financières ...) par un accompagnement soutenu pour la recherche de logement et l'entrée dans les lieux : entretien individuel, visites à domicile, relations avec les propriétaires, les ouvertures de comptes...
- Accompagner les propriétaires dans leurs démarches : Médiation entre le propriétaire et le locataire, notamment concernant les dettes locatives et les problèmes de voisinage, ...
- Gérer des logements appartenant à des propriétaires privés ou publics et les louer à des jeunes : Analyse du besoin et de la situation socioprofessionnelle du jeune, demandes de logements temporaires, préparation de l'entrée dans le logement (bail, l'état des lieux...), Suivi technique du logement, préparation de la fin de la sous location (recherche d'un logement autonome), ...
- Mettre en place et assurer le suivi d'un Observatoire du Logement des Jeunes.
- Susciter le partenariat local ou y collaborer pour rechercher les réponses aux besoins des jeunes en matière de logement, par la transmission des données analysées à la Communauté de Communes, participer aux projets de création ou rénovation de logement dans le cadre du PLH au travers de conventions entre le bailleur, la Communauté de Communes et le CLLAJ, proposer des candidatures de jeunes pour accéder aux logements dans le cadre du PLH et accompagner les jeunes logés dans les logements temporaires.

2) Les engagements de la Communauté des communes du Clermontais :

- Développer et améliorer une offre de logements locatifs sociale, communale et privée par la mise en œuvre une politique foncière en faveur du logement locatif social (mise à disposition de foncier à prix accessible pour les

opérateurs HLM, partenariats avec les communes, études de faisabilité technique, juridique et financière visant à remettre sur le marché des biens immobiliers appartenant aux communes...

- Mettre en place un programme de réhabilitation du parc de logements privés dans les centres anciens dégradés, s'articulant avec les dispositifs existants,
- Produire une offre diversifiée de logement locatif à destination du public jeune, privilégiant les logements de type 1 et 2.
- Développer une offre de logements temporaires : étudier la faisabilité d'un hébergement temporaire spécifique, afin d'éviter l'engorgement des structures d'accueil temporaires et le blocage du circuit normal d'insertion par le logement.
- Combler le déficit important de logements adaptés permettant de construire des parcours d'insertion (appartements relais, logements en sous-location ou à bail glissant).

Ce projet de convention a été proposé aux trois partenaires du CLLAJ que sont les Communautés de communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault, du Lodévois et Larzac, pour un cofinancement global de 30 000 euros assuré par les trois intercommunalités selon la clé de répartition suivante :

- . 50 %, à part égale entre les trois Communautés de communes, au regard de l'égalité de service proposé sur chaque territoire (lieux de permanences et antennes, ...)
- . 50 % au prorata du service rendu sur chaque territoire intercommunal sur présentation des bilans d'activité (nombre de dossiers traités, ...).

Le Département de l'Hérault, acteur en matière de logement social et d'insertion a de même été sollicité pour intervenir en qualité de partenaire.

Une décision favorable du Conseil général de l'Hérault viendrait minorer la part à assumer par chacun des trois territoires intercommunaux susvisés.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA